



Commission des Championnats

Réunion du 12 février 2020 - PV N°19

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 08 ET 09.02.2020

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50810.2 THIVIERS - PAYS DE MONTAIGNE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50872.2 VERGT - CHATEAU L'EVEQUE

N°50873.2 E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC - ANNESSE ET BEAULIEU

Poule B N°50937.2 NEUVIC ST LEON - COC CHAMIERES

N°50940.2 RIBERAC 2 - PAYS DE L'EYRAUD

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51005.2 LA BACHELLERIE - PERIGUEUX AS

Poule B N°51069.2 MARQUAY TAMNIES - COURS DE PILE

N°51070.2 CENDRIEUX LA DOUZE 2 - E. LA MENAURIE MONPAZIER

N°51072.2 PAYS DE FENELON - CAMPAGNAC DAGLAN

Poule C N°51137.2 LA ROCHE CHALAIS - MONTPON MENESPLET 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule B N°53250.1 ATUR 2 - CHATEAU L'EVEQUE 2

Poule C N°53276.1 CONDAT 3 - COLY

Poule D N°53306.1 MEYRALS 2 - EYMET

Poule E N°53332.1 ST VINCENT DE CONNEZAC 2 - LA FORCE 2

N°53334.1 LA ROCHE CHALAIS 2 - ST GERMAIN CHANTERAC

N°53331.1 ST AULAYE 2 - PAYS DE L'EYRAUD 2

Poule F N°53359.1 ST AULAYE - RIBERAC 3

N°53361.1 PERIGUEUX FOOT 2 - CHANCELADE MARSAC 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50875.2 MEYRALS - THENON LIMEYRAT 2

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule H N°53404.1 ST LEON S/VEZERE - LIMEUIL 3

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53278.1 MARQUAY TAMNIES

PROMOTION Poule J N°53553.1 COURS DE PILE 2



Commission des Championnats
Réunion du 12 février 2020 - PV N°19

N°53554.1 STE ALVERE 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule K N°53469.1 PETIT BERSAC 2

Poule L N°53534.1 JAVERLHAC 2

FEMININES A 8 1ERE DIVISION

N°54479.1 LA FORCE

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule C N°54653.1 EYMET 2

FORFAIT GENERAL

L'équipe 2 de SABLAT PORTUGAIS qui disputait le championnat CRITERIUM SENIORS A 8 Poule B a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule E N°53331.1 ST AULAYE 2 - PAYS DE L'EYRAUD 2

1 joueur 1 du club de PAYS DE L'EYRAUD a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 09/02/2020 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PAYS DE L'EYRAUD 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.